

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 FÉVRIER 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LUNDI 3 FÉVRIER 2020, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
	Monsieur Marc Portelance	conseiller district n° 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
<u>Est absent :</u>	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
<u>Sont aussi présents :</u>	Madame Josée Latour	trésorière
	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

### 1.- Ouverture

20-02-028

### 2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

### 3.- Adoption des procès-verbaux

20-02-029

#### 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

20-02-030

#### 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER

CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

#### **4.- Information**

##### **4.1 Envoi des comptes de taxes**

L'envoi des comptes de taxes sera effectué le 10 février 2020. Les comptes de taxes seront payables en un (1) versement échéant le 9 mars 2020, s'il est inférieur à 300 \$ et en trois (3) versements échéant le 9 mars, le 8 juin et le 8 septembre 2020, s'il est supérieur à 300 \$.

En cas de non-paiement d'un versement à échéance, seul le montant du versement échü est alors exigible. Un intérêt de 15% l'an sera chargé sur toutes les taxes impayées à échéance.

##### **4.2 La Grande Bordée**

La Grande Bordée sera de retour les 28 et 29 février et le 1<sup>er</sup> mars prochain au centre de plein air. Une belle façon de débiter la semaine de la relâche scolaire. Le maire invite la population à surveiller l'horaire des activités sur les réseaux sociaux. .

##### **4.3 Programmation de la semaine de relâche**

Un comité travaille présentement à la programmation de la semaine de relâche. Le programme sera distribué dans les écoles à la mi-février.

##### **4.4 Déneigement trottoir**

Le tracteur pour déneiger les trottoirs est maintenant à l'œuvre et l'opérateur apprivoise l'appareil. Bientôt, la coordination avec le ministère des Transports sera complétée et nous pourrons débiter l'entretien des trottoirs de la Route 132.

##### **4.5 Opération déneigement**

Le maire demande la collaboration des citoyens en respectant l'interdiction de stationner dans les rues la nuit, et ce, afin de permettre le déneigement des rues. Le maire se dit conscient que cela peut être incommodant mais c'est nécessaire.

#### **5.- Administration**

20-02-031

##### **5.1 Fonds Jeunesse Haute-Gaspésie – autorisation de signature de la convention entre la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et la Fondation communautaire Gaspésie–Les Îles**

CONSIDÉRANT que la Fondation communautaire Gaspésie-Les Îles a comme mission d'améliorer la qualité de vie de sa collectivité en créant des fonds de dotation permanents qui supportent des causes de bienfaisance.

CONSIDÉRANT que le Fonds Jeunesse Haute-Gaspésie est voué à financer les activités du Club de natation Opti-Plus et du Club de patinage artistique des Chic-Chocs.

CONSIDÉRANT que, pour que les revenus puissent être distribués à Sainte-Anne-des-Monts, la Ville doit participer à la convention à titre de bénéficiaire du Fonds.

CONSIDÉRANT que les revenus provenant du fonds seront remis

annuellement sous forme de subvention à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et cette dernière devra remettre cette somme au Club de natation Opti-Plus ainsi qu'au Club de patinage artistique des Chic-Chocs à parts égales.

CONSIDÉRANT qu'un comité sera créé pour gérer le fonds assurer la distribution des revenus et sera composé d'un membre du Club de natation Opti-Plus, un membre du Club de patinage artistique des Chic-Chocs et d'un membre représentant la Ville.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire ou le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, la convention pour le Fonds Jeunesse Haute-Gaspésie et la Fondation communautaire Gaspésie–Les Îles.

ADOPTÉE

- 20-02-032            5.3    Ouverture du poste temporaire à temps complets sur liste de rappel (avec possibilité de permanence) d'opérateur de machinerie lourde

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture du poste d'opérateur ou opératrice de machinerie lourde, poste temporaire à temps complet sur liste de rappel avec possibilité de permanence.

ADOPTÉE

- 20-02-033            5.3    Ouverture du poste de greffière adjointe

CONSIDÉRANT le départ d'Hélène Lemonde prévu le 3 juillet 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture du poste de greffier-adjoint ou greffière-adjointe. Le comité de sélection sera composé de la greffière, du directeur général et du conseiller Charles Soucy.

ADOPTÉE

- 5.4    Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle, préparé par le directeur général, est déposé au dossier de la présente séance

- 20-02-034            5.5    Reconduction de la division du territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts en districts électoraux

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans.

CONSIDÉRANT que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale.

CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le

nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur.

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

ADOPTÉE

- 20-02-035      5.6    Autorisation d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette pour le directeur du Service d'incendie

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette pour le directeur du Service d'incendie. Les fournisseurs invités à soumissionner seront : Armand Automobiles, Marquis Automobiles et Villeneuve Ford.

ADOPTÉE

- 20-02-036      5.7    Mandat à Stantec pour dépôt d'une demande d'un certificat d'autorisation du MELCC et au MFFP

CONSIDÉRANT le projet de réhabilitation de la piste 14-32 et la mise aux normes de l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts.

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie Stantec a été mandatée suite à un appel d'offres de services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour ce projet et à l'adoption de la résolution 19-09-232.

CONSIDÉRANT que le projet nécessite le dépôt de demandes d'autorisation environnementale auprès des différents ministères concernés (MELCC et MFFFP).

CONSIDÉRANT que le projet nécessite qu'un représentant soit désigné par le conseil pour mener à terme ce projet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- Que le conseil municipal mandate la firme d'ingénierie Stantec Experts-conseils ltée pour signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'Environnement. Cette autorisation n'est valide que pour le projet de réhabilitation de la piste 14-32 et la mise aux normes de l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts.
- Que le conseil municipal mandate le directeur général, M. Martin Richard, le directeur des Travaux publics, M. Jean-François Landry, et le directeur du Service d'incendie, M. Steve Dumont, à signer toute documentation en lien avec la réalisation du projet de réhabilitation de

la piste 14-32 et la mise aux normes de l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

20-02-037

5.8 Mise sur pied d'un fonds de développement touristique pour Sainte-Anne-des-Monts et acceptation de l'offre de service de M. Jean-Michel Perron de la firme PAR

Considérant la volonté du conseil municipal à faire de Sainte-Anne-des-Monts une destination touristique plus attractive.

Considérant le besoin de financer le développement de l'offre, d'attrait et d'infrastructures touristiques collectives sans taxer davantage les citoyens de Sainte-Anne-des-Monts.

Considérant l'opportunité de mettre sur pied un nouveau fonds de développement touristique pour la ville de Sainte-Anne-des-Monts.

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas l'intention de réglementer cette contribution qui devra être volontaire.

Considérant que la firme *PAR, conseils et stratégies pour l'avenir des régions* a déposé une offre de service pour mener l'étude de faisabilité sur la mise en place d'un fonds de développement touristique.

Considérant l'intérêt des acteurs locaux de développement et de certaines entreprises touristiques à participer activement avec la Ville à l'étude de faisabilité et à la mise en œuvre du fonds.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que :

- Le conseil accepte l'offre de service déposée par M. Jean-Michel Perron de la firme PAR. La Ville autorise un montant de 2 200 \$ conditionnel à la participation équivalente du CLD et de la SADC de La Haute-Gaspésie.
- La Ville de Sainte-Anne-des-Monts désigne le maire, M. Simon Deschênes, pour déposer et signer tous les documents, ententes et contrats auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation concernant le dépôt d'une demande d'aide financière de 15 400 \$ au Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR).

ADOPTÉE

20-02-038

5.9 Autorisation de signature – promesse de cession d'une parcelle de terrain et d'une servitude de passage – partie du lot 4 325 816 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Guy Vallée désire procéder à l'agrandissement et à des rénovations de son commerce situé au 3, rue du Quai et demande à la Ville de se porter acquéreur du lot voisin, propriété de la Ville, pour lequel il est déjà locataire pour une période de 25 ans.

CONSIDÉRANT que la Ville est d'accord mais désire obtenir une servitude de passage pour la conduite municipale traversant ce terrain et conserver la plate-bande le long de la rue du Quai.

CONSIDÉRANT que le conseil désire aussi obtenir copie des plans d'architecte montrant les travaux que M. Vallée souhaite réaliser pour obtenir une idée de l'envergure et de la qualité des travaux avant de céder le terrain.

CONSIDÉRANT que la présentation des plans d'architecte et de leur approbation par le conseil constituera une condition essentielle à la cession de la parcelle de terrain concernée à monsieur Jean-Guy Vallée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que :

- Le conseil autorise le maire ou le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, la promesse de cession à intervenir avec M. Jean-Guy Vallée.
- Monsieur Jean-Guy Vallée devra payer les frais et honoraires des descriptions techniques préparées par un arpenteur-géomètre, de l'acte de vente et de sa publicité.

ADOPTÉE

20-02-039

5.10 Achat d'un nouveau serveur informatique de PG Solutions

CONSIDÉRANT l'offre de service de PG Solutions, datée du 29 janvier 2020, pour l'acquisition d'un nouveau serveur incluant les équipements informatiques, les services professionnels et le programme CESA.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil accepte l'offre de PG Solutions aux montants de 8 533,65 \$ plus taxes pour les équipements, 4 566 \$ plus taxes pour les services professionnels et 525 \$ (récurrent) pour le programme CESA.

ADOPTÉE

20-02-040

5.11 Les Journées de la persévérance scolaire du 17 au 21 février 2020

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec.

CONSIDÉRANT que 25 % des jeunes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine célèbrent leur 20<sup>e</sup> anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification.

CONSIDÉRANT que la population de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine compte parmi les moins scolarisées au Québec puisqu'en 2018, ce sont 19 % des personnes de 25-64 ans qui n'ont aucun diplôme, comparativement à 11,3 % pour l'ensemble du Québec.

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression.

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite

enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement.

CONSIDÉRANT que Complice coordonne, du 17 au 21 février 2020, les Journées de la persévérance scolaire sous le thème *Nos gestes, un « + » pour leur réussite*, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCLARER les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité.

D'APPUYER Complice – Persévérance scolaire Gaspésie–Les Îles et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

ADOPTÉE

## 6.- Trésorerie

20-02-041

### 6.1 Approbation des comptes payés et à payer au 31 janvier 2020

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- les comptes payés, chèques n<sup>os</sup> 31146 à 31181 pour un montant de 125 450,68 \$;
- les comptes à payer, chèques n<sup>os</sup> 31182 à 31286 pour un montant de 451 612,55 \$.
- pour un total de 577 063,23 \$.

ADOPTÉE

#### Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Josée Latour, trésorière

20-02-042

### 6.2 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder les aides financières suivantes dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires,

culturels, sportifs ou de loisirs:

450 \$ à l'URLS GIM pour la finale régionale de Secondaire en spectacle, côté nord de la Gaspésie, le 28 mars 2020 à l'école Gabriel-Le Courtois.

500 \$ au Centre d'action bénévole des Chic-Chocs pour l'implantation du service de popote roulante « La Joyeuse Fricassée ».

400 \$ au Club de natation Opti-Plus pour la compétition novice de l'est du Québec, le 2 mai 2020 à Sainte-Anne-des-Monts.

200 \$ aux Productions de la Salle Comble pour la rencontre d'information et de recrutement de bénévoles sous forme d'un 5 à 7 le mardi 11 février 2020.

ADOPTÉE

## 8.- Règlements

20-02-043

### 8.1 Adoption du Règlement 19-895 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – création de la zone Ib.106 et modification des zones M.121, M.122 et M.126 »

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 décembre 2019.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 13 décembre 2019.

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 10 janvier 2020.

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 13 janvier 2020.

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 19-895, intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – création de la zone Ib.106 et modification des zones M.121, M.122 et M.126 »<sub>1</sub> soit adopté suivant sa forme et teneur.

ADOPTÉE

## 10.- Loisirs

20-02-044

### 10.1 Autorisation de présenter une demande dans le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives a pour objectif le financement de projets de construction, d'aménagement, de rénovation, de mise aux normes, d'agrandissement ou de réaménagement d'infrastructures récréatives et sportives, le PAFIRS vise à soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec et à accroître l'accès à ces infrastructures pour la population.

CONSIDÉRANT que le centre de plein air a grandement besoin de



réfection et de mise aux normes, comme par exemple le remplacement des portes et fenêtres, le remplacement du câble et la remise à neuf du circuit électrique de la remontée mécanique et la construction d'une piste de vélo de montagne en association avec Vélo des Monts.

CONSIDÉRANT que ce projet est évalué aux environs 150 000 \$ et la participation financière de la Ville est de 33% du montant global.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts autorise la présentation du projet de « Rénovation du centre de plein air » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.
- QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts désigne monsieur Guy Fraser, directeur des Loisirs, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

## 12.- Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

20-02-045

## 13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 30.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA  
GREFFIÈRE

/hl

\*\*\*\*\*